**Invitation**

Le RUTA de Montréal change sa façon de travailler! Nous souhaitons vous présenter nos nouvelles, mission, vison et valeurs et vous entendre sur le sujet lors d’une rencontre

qui aura lieu :

Le mardi 29 mars 2016, de 13h30 à 16h30

Lieu : Carrefour communautaire de Rosemont L’Entre-Gens

5675, rue Lafond, Montréal (QC) H1X 2X6

Lors de cette rencontre nous vous présenterons :

* les résultats de la démarche de planification stratégique que le RUTA a effectuée en 2015;
* les changements aux orientations des actions du RUTA;
* La mise en place d’un comité des membres

Ce sera l’occasion pour les non-membres, de devenir membre au coût de 5$. les membres pourront aussi renouveler leur carte de membre pour 2016-2017. Sachez cependant que le nouveau comité des membres qui sera mis en place cette journée-là sera réservé uniquement aux membres en règle.

Merci de confirmer votre présence par courriel à info@rutamtl.com ou par téléphone au (514) 255-0765.

Du café, des boissons et des biscuits seront servis.

Au plaisir de vous y voir!

**Comité accessibilité universelle du Bureau du taxi de Montréal (BTM)**

Le RUTA siège maintenant au comité accessibilité universelle du BTM. Lors de la dernière rencontre, il a été convenu d’établir quelle pourrait être la norme de service qui permettrait d’assurer aux personnes en situation de handicap un service équivalent de taxi. Cette norme pourrait notamment prévoir une réponse dans un délai maximal de 30 minutes après l’appel, et ce 24 heures par jour, sept jours par semaine. Si vous avez un intérêt et vous voulez vous exprimer sur le sujet, il nous fera plaisir d’inclure vos besoins dans nos revendications.

**Ajustement des heures à la réservation au transport adapté**: **vos réactions!**

Depuis le 11 janvier 2016, les heures d’ouverture du Centre de réservations sont de 7h à 21h, tous les jours. Avez-vous rencontré des difficultés avec cette nouvelle mesure? Cela fait-il en sorte que vous devez changer vos habitudes? Avez-vous remarqué si l’efficacité de la réservation dans la journée s’est améliorée? Si tel est le cas, nous aimerions vous entendre via courriel : info@rutamtl.com ou par téléphone au 514-255-0765.

**Présentation d’un sondage sur les droits de la personne et la diversité**

Le 20 janvier dernier, la COPHAN organisait une rencontre à laquelle un représentant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), monsieur François Larsen, nous a fait un survol du sondage « Droits de la personne, opinions et attitudes des Québécois », en s’attardant sur la perception de la population vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Le représentant de la CDPDJ a conclu sa présentation par quelques constats :

* Les personnes handicapées sont très positivement perçues aujourd’hui au sein de la société québécoise.
* Par contre, les relations des Québécois aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale apparaissent, dans le cadre de cette étude, plus problématiques.
* L’entretien de relations régulières avec des personnes handicapées reste encore l’indicateur le plus sûr des positions tenues par les répondants. Ce constat tend à révéler que la pleine participation des personnes handicapées aux activités courantes de la société, leur présence et leur visibilité dans l’espace public contribuent à la diminution des risques de discrimination dont ils pourraient être l’objet.
* Au plan des accommodements, l’opinion publique appuie largement les différentes formes d’arrangements susceptibles de contourner les risques de discrimination.

Sans nier l’apport de cette étude à la réflexion sur l’inclusion, nous nous posons tout de même quelques questions concernant les gens qui ont répondu : serait-il possible que des personnes aient répondu pour bien paraître?

Comment les personnes ont-elles interprété le terme « personnes handicapées »? La première image qui vient en tête est souvent une personne en fauteuil roulant.

Les gens appuyant « largement les différentes formes d’arrangements susceptibles de contourner les risques de discrimination » savent-ils de quoi il est question concrètement? Par exemple, une personne possédant un commerce, à laquelle on exigerait de rendre son commerce accessible en faisant des travaux pour lesquels elle devra débourser de l’argent, appuierait-elle toujours ces formes d’arrangements?

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette étude; voici les liens afin de pouvoir la consulter :

<http://www.cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/constats.aspx>

<http://www.crdp.umontreal.ca/nouvelles/2016/01/14/rapport-sur-la-perception-des-quebecois-a-legard-de-la-diversite/>

**Promouvoir l’adoption d'une nouvelle loi-cadre sur les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

Lors de cette même journée, une présentation a été faite par Québec accessible, qui a fait un survol des diverses dispositions de la loi actuelle, depuis l’adoption par l’Assemblée nationale de la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en 1978. Nous avons eu des exemples de bonne pratique et de la manière dont s’applique la loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario. Cette présentation avait pour but de promouvoir l’adoption d'une nouvelle loi-cadre sur les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Suite à cette présentation, la COPHAN a prévu des rencontres afin de permettre à ses membres de se positionner sur le sujet. Une fois de plus, si vous avez une opinion et que vous souhaitez que le RUTA la transmette, nous pourrons le faire pour vous. Pour sa part, le RUTA a un avis favorable pour une telle démarche et souhaite que les prochaines consultations fassent en sorte de rallier plusieurs groupes afin de tendre vers un Québec accessible pour tous.

**Signalétique à la station Beaubien**

Depuis quelques années, la STM travaille à améliorer sa signalétique dans les stations de métro. Le RUTA, ainsi que d’autres organismes du milieu et des usagers, ont participé à des tests en 2012 et ont transmis à la STM des recommandations pour l’accessibilité de la signalétique. La première station à être dotée de la nouvelle signalétique est Beaubien, alors le RUTA est allé sur place pour voir les résultats. Nous avons malheureusement constaté que plusieurs lacunes subsistent : par exemple, la carte du quartier mériterait une écriture plus grosse et la porte motorisée n’est pas du tout indiquée. Nous avons donc remis à la STM de nouvelles recommandations et nous nous attendons à ce qu’elle nous explique pourquoi certaines de nos recommandations n’ont pas été prises en compte.

**Suivi mesures alternatives aux ascenseurs dans les stations de métro**

Le dossier concernant l’ancien ministre Poëti qui souhaitait rendre les stations de métro accessibles plus vite en trouvant une alternative moins coûteuse aux ascenseurs n’est toujours pas terminé. Suite à une rencontre du comité accessibilité métro où plusieurs organismes du milieu des personnes handicapées sont allés défendre le point de vue de l’accessibilité universelle face au Ministère des transports, le ministre a décidé d’aller de l’avant et de confier à la STM le mandat de faire une étude de faisabilité. Cette étude permettra de déterminer si la STM ira de l’avant avec un projet-pilote en déterminant quel genre de projet serait techniquement faisable et en estimant les coûts d’un tel projet-pilote. Ce projet ne viserait que les 12 stations dans lesquelles il est impossible de mettre des ascenseurs puisqu’il y a de grandes problématiques dans ces stations, selon la STM.

Une chose est certaine, la position du RUTA et de la Table transport n’a pas changé : une mesure alternative aux ascenseurs qui ne permettrait pas à tous de l’utiliser de manière autonome n’est pas acceptable. Nous suivrons les développements de près.

**Projet-pilote embarquement par toutes les portes dans le bus**

La STM commencera, dans quelques semaines, un projet-pilote d’embarquement dans l’autobus par toutes les portes, sur une seule ligne d’autobus. Le RUTA se questionne sur l’impact de cette mesure sur les usagers qui utilisent un fauteuil roulant ou une aide à la mobilité motorisée. En effet, nous savons qu’il est déjà difficile pour la personne qui souhaite embarquer de se signaler au chauffeur et que celui-ci fasse en sorte que la personne embarque en premier. Ainsi, nous nous demandons si cette mesure causera des difficultés supplémentaires aux personnes qui ont besoin de s’installer dans l’espace réservé.

Pour le savoir, nous aurons besoin de vous! Nous souhaitons aller prendre cet autobus avec des personnes en fauteuil roulant pour pouvoir faire des commentaires à la STM. Si vous êtes intéressé, contactez Christelle au (514) 255-0765 ou concertation@rutamtl.com.